



MAIRIE DE LUMIGNY-NESLES-ORMEAUX

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

COMPTE RENDU SUCCINCT

Le Conseil Municipal s'est réuni le 24 octobre 2017 à 20 heures 30 mn

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2017 -UNANIMITE-

1- URBANISME

1.1 PLU: Débat sur les orientations du PADD (projet d'aménagement et de développement durables).-UNANIMITE-

2- FINANCES

2.1 Décisions modificatives ville.-UNANIMITE-

2.2 Décisions modificatives Eau et assainissement.-UNANIMITE-

2.3 Exonération de pénalités de retard concernant le dépassement du délai d'exécution-COLAS-UNANIMITE-

2.4 Rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) concernant les compétences obligatoires).-UNANIMITE-

3 - QUESTIONS DIVERSES

3.1 Tarif encart publicitaire dans le journal communal.-UNANIMITE-

4 - INFORMATIONS

Repas des anciens

Effectif centre de loisirs aux vacances de la Toussaint

Présentation du projet ZAC aux membres du Conseil Municipal

Pour Le Maire
Le 1^{er} Adjoint délégué

Thierry FOURNIER

